

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 7 avril 2025 à 19 h 00, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Lot 6 633 532, rue du Flanc-Sud

Demande déposée le 13 février 2025 par Destination Mont-Orford inc. concernant le lot 6 633 532 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead situé sur la rue du Flanc-Sud.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre, pour la construction d'un immeuble de 8 logements :

- a) Un pourcentage d'occupation au sol de 21,8 % pour le bâtiment principal, alors que le règlement de zonage et de lotissement 3458-2024 prévoit un pourcentage maximal d'occupation au sol de 15 %;
- b) Un tronçon rectiligne de 62 mètres pour l'accès véhiculaire, alors que ce même règlement prévoit qu'un accès véhiculaire ne doit pas avoir un tronçon rectiligne d'une longueur supérieure à 15 mètres;
- c) Un embranchement dans l'accès véhiculaire à 22 mètres de la rue, alors que ce même règlement prévoit qu'un embranchement dans un accès véhiculaire doit être situé à au moins 30 mètres de la rue.

Donné à Magog, le 13 mars 2025.

M ^e Marie-Pierre Gauthier Greffière